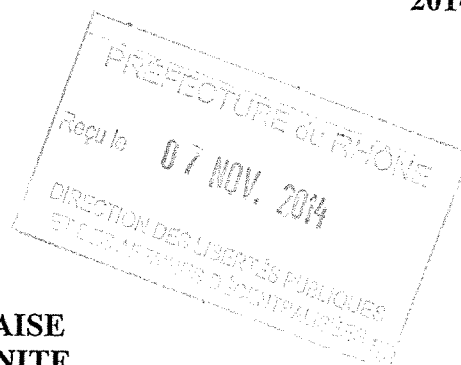


Département du Rhône

Arrondissement  
de LYON

Canton d'Irigny

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
VILLE DE PIERRE-BÉNITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**OBJET** : Actes de gestion

L'an deux mille quatorze, le 28 octobre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jérôme MOROGE, Maire.

Convocation envoyée le : 21 octobre 2014

Compte rendu affiché le : 03 novembre 2014

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 33

Président : Monsieur Jérôme MOROGE

Secrétaire élue : Madame Nathalie MURCIA

Rapporteur : Jérôme MOROGE

**MEMBRES PRESENTS A LA SÉANCE :**

Jérôme MOROGE, Maryse MICHAUD, Wilfrid COUPE, Nora BELATTAR, Patrice LANGIN, Sandrine COMTE, Roger MAJDALANI, Marguerite LENOBLE, Jocelyne CLAUZIER, Marjorie CHAIZE, Marcel GOLBERY, Anne DEMOND, Yann BIDON, Mostefa BENAOUA, Jacques ROS, Marie-Noëlle DUFOUR, Max SEBASTIEN, Myriam SIMON, Dominique LARGE, Lionel RUFIN, Eliane CHAPON, Yann-Yves DU REPAIRE, Daniel DELEAZ, Marie-Thérèse COULLET, David CHIZAT, Geneviève CARECCHIO, Jean-Claude DUFOUR, Nathalie MURCIA, Bernard JAVAZZO.

**ABSENTS EXCUSES AVEC PROCURATION :**

Mr Gino ROMANO a donné pouvoir à Mme Dominique LARGE  
Mme Marysa DOMINGUEZ a donné pouvoir à Marguerite LENOBLE  
Mme Marie-Claire WITTLING a donné pouvoir à Mme MICHAUD  
Mr Jorge VELOSO MACHADO a donné pouvoir à Mr Wilfrid COUPE

**Absents :**

Faisant application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code général des Collectivités territoriales, le Maire est chargé pour la durée de son mandat de l'accomplissement de divers actes de gestion municipale énumérés dans la délibération du 1<sup>er</sup> juillet 2014

J'ai l'honneur de vous rendre compte ci-après des décisions prises par le Maire.

Ce compte-rendu de décisions prises dans le cadre de la délégation ne donne pas lieu à un vote.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

PREND ACTE de l'opération suivante :

Date de l'acte et nature De l'opération	Nom et adresse De la partie intéressée
<p><b><u>22 septembre 2014:</u></b></p> <p>Marché conclu entre la commune et la société INFOCOM pour la mise à disposition gratuite de deux véhicules type minibus 9 places. La durée du marché est de deux ans renouvelable une fois pour la même période.</p> <p><b>SOCIETE INFOCOM :</b></p> <p>La rémunération du titulaire est assurée par l'exploitation commerciale des emplacements publicitaires réservés sur les véhicules mis à disposition. Le bilan des recettes publicitaires attendues sur la durée du marché est inférieur à la somme de 120 000 HT pour les 2 véhicules. La durée du marché est deux ans renouvelable une fois pour la même période.</p> <p>(Décision n° 2014-045)</p> <p>Visée par la Préfecture le 25 septembre 2014</p>	<p><b>SOCIETE INFOCOM</b> sise ZI Les Paluds -Pôle Performance – 510 avenue de Jouques à Aubagne 13 400</p>

<p><b><u>18 septembre 2014 :</u></b></p> <p>Rectification tarifs camps été 2015</p> <p>Le tarif de la tranche 5 des camps jeunesse a été rectifié et est passé à 132.50€</p> <p>(Décision n° 2014-044)</p> <p>Visée par la Préfecture le 18 septembre 2014</p>	<p><b>SERVICE DAE</b></p>
<p><b><u>11 septembre 2014:</u></b></p> <p>Nomination d'un régisseur mandataire suppléant Mme Malika Benazzouz pour la régie de recettes spectacle au service culturel</p> <p>(Décision n° 2014-043)</p>	<p><b>SERVICE FINANCE</b></p>
<p><b><u>26 août 2014 :</u></b></p> <p>Cession d'un véhicule communal</p> <p>Le véhicule Kangoo immatriculé 3599WH69 est cédé au garage Desmerger sise 63-65 boulevard de l'Europe, pour la somme de 700€</p> <p>(Décision n° 2014-042)</p> <p>Visée par la Préfecture le 1<sup>er</sup> septembre 2014</p>	<p><b>SERVICE FINANCE</b></p>
<p><b><u>17 juin 2014 :</u></b></p> <p>Modification de l'encaisse de la Régie d'avances du Service Animation Secteur Jeunesse</p> <p>(Décision n°2014-031)</p>	<p><b>SERVICE FINANCE</b></p>

<p><b><u>11 juin 2014 :</u></b></p> <p>Réactivation de la régie de recettes et d'avances Affaires Générales à compter du 11 juin 2014.</p> <p>(Décision n° 2014-030)</p>	<p><b>SERVICE FINANCE</b></p>
<p><b><u>11 juin 2014 :</u></b></p> <p>Nomination d'un régisseur titulaire de la régie recettes et d'avances Affaires Générales Madame Anne-Gaëlle Thomas et nomination d'un régisseur mandataire suppléant Mr Aymeric Muller</p> <p>(Décision n° 2014-029)</p>	<p><b>SERVICE FINANCE</b></p>
<p><b><u>06 juin :</u></b></p> <p>Nomination d'un régisseur mandataire de la régie de recettes de la Direction de l'Action Educative</p> <p>(Décision n° 2014-026)</p>	<p><b>SERVICE FINANCE</b></p>
<p><b><u>06 juin :</u></b></p> <p>Extension de l'objet de la régie de recettes Direction de l'Action Educative, perception des produits du secteur jeunesse.</p> <p>(Décision n°2014-025)</p>	<p><b>SERVICE FINANCE</b></p>
<p><b><u>06 juin 2014 :</u></b></p> <p>Suppression de la Régie de Recettes Animation du Secteur Jeunesse</p> <p>(Décision n°2014-024)</p>	<p><b>SERVICE FINANCE</b></p>

<p><b>06 juin 2014 :</b></p> <p>Nomination des sous-régisseurs pour la régie d'avances Enfance Loisirs</p> <p>(Décision n°2014-23)</p>	<p><b>SERVICE FINANCE</b></p>
--	-------------------------------

Ainsi fait et délibéré par les membres présents qui ont signé au registre.

**Pour extrait conforme,  
Le Maire**

**Jérôme MOROGE**





Département du Rhône

Arrondissement  
de LYON

Canton d'Irigny

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**VILLE DE PIERRE-BÉNITE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**OBJET** : Tarification des droits de places pour les taxis

L'an deux mille quatorze, le 28 octobre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jérôme MOROGE, Maire.

Convocation envoyée le : 21 octobre 2014

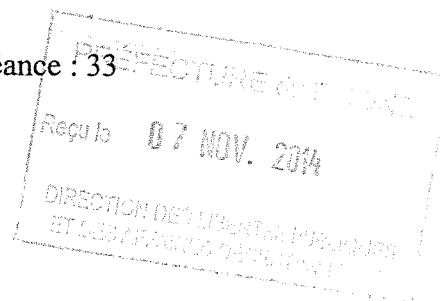
Compte rendu affiché le : 03 novembre 2014

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 33

Président : Monsieur Jérôme MOROGE

Secrétaire élue : Madame Nathalie MURCIA

Rapporteur : Jérôme MOROGE



**MEMBRES PRESENTS A LA SÉANCE :**

Jérôme MOROGE, Maryse MICHAUD, Wilfrid COUPE, Nora BELATTAR, Patrice LANGIN, Sandrine COMTE, Roger MAJDALANI, Marguerite LENOBLE, Jocelyne CLAUZIER, Marjorie CHAIZE, Marcel GOLBERY, Anne DEMOND, Yann BIDON, Mostefa BENAOUA, Jacques ROS, Marie-Noëlle DUFOUR, Max SEBASTIEN, Myriam SIMON, Dominique LARGE, Lionel RUFIN, Eliane CHAPON, Yann-Yves DU REPAIRE, Daniel DELEAZ, Marie-Thérèse COULLET, David CHIZAT, Geneviève CARECCHIO, Jean-Claude DUFOUR, Nathalie MURCIA, Bernard JAVAZZO.

**ABSENTS EXCUSES AVEC PROCURATION :**

Mr Gino ROMANO a donné pouvoir à Mme Dominique LARGE  
Mme Marysa DOMINGUEZ a donné pouvoir à Marguerite LENOBLE  
Mme Marie-Claire WITTLING a donné pouvoir à Mme MICHAUD  
Mr Jorge VELOSO MACHADO a donné pouvoir à Mr Wilfrid COUPE

**Absents :**

Mesdames, Messieurs,

Il convient de réactualiser les tarifs des droits de place pour les taxis et ce à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Le montant de la taxe recouvrée auprès des titulaires de numéro de voiture de place passe de 125,90 euros en 2014 à 125,90 euros X 3% soit 129,677 euros arrondi **129,70 euros** en 2015.

**DELIBERATION :**

**Vu** l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Ayant entendu les explications du rapporteur,

Le Conseil Municipal **à l'unanimité**

**APPROUVE** le nouveau tarif de **129,70 euros** concernant la tarification des droits de places pour les taxis applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 pour l'année 2015.

Ainsi fait et délibéré par les membres présents qui ont signé au registre.

**Pour extrait conforme,  
Le Maire**

**Jérôme MOROGE**

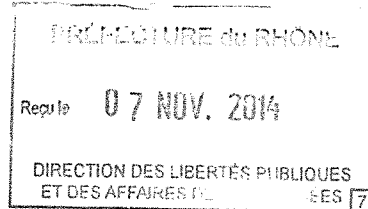




Département du Rhône

Arrondissement  
de LYON

Canton d'Irigny



**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**VILLE DE PIERRE-BÉNITE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**OBJET** : Signature de la convention générale entre la Commune de Pierre-Bénite et le Taekwondo Club de Pierre Bénite

L'an deux mille quatorze, le 28 octobre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jérôme MOROGE, Maire.

Convocation envoyée le : 21 octobre 2014

Compte rendu affiché le : 03 novembre 2014

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 33

Président : Monsieur Jérôme MOROGE

Secrétaire élue : Madame Nathalie MURCIA

Rapporteur : Jérôme MOROGE

**MEMBRES PRESENTS A LA SÉANCE :**

Jérôme MOROGE, Maryse MICHAUD, Wilfrid COUPE, Nora BELATTAR, Patrice LANGIN, Sandrine COMTE, Roger MAJDALANI, Marguerite LENOBLE, Jocelyne CLAUZIER, Marjorie CHAIZE, Marcel GOLBERY, Anne DEMOND, Yann BIDON, Mostefa BENAOUA, Jacques ROS, Marie-Noëlle DUFOUR, Max SEBASTIEN, Myriam SIMON, Dominique LARGE, Lionel RUFIN, Eliane CHAPON, Yann-Yves DU REPAIRE, Daniel DELEAZ, Marie-Thérèse COULLET, David CHIZAT, Geneviève CARECCHIO, Jean-Claude DUFOUR, Nathalie MURCIA, Bernard JAVAZZO.

**ABSENTS EXCUSES AVEC PROCURATION :**

Mr Gino ROMANO a donné pouvoir à Mme Dominique LARGE  
Mme Marysa DOMINGUEZ a donné pouvoir à Marguerite LENOBLE  
Mme Marie-Claire WITTLING a donné pouvoir à Mme MICHAUD  
Mr Jorge VELOSO MACHADO a donné pouvoir à Mr Wilfrid COUPE

**Absents :**

Mesdames, Messieurs,

Afin de préciser les relations de la Commune avec les associations que celle-ci subventionne, des conventions ont été signées liant la Ville et ces dites associations. Nous le poursuivons aujourd'hui avec la convention avec le nouveau club de Taekwondo qui vous est présenté ce soir et que vous trouverez ci-joint.

**DELIBERATION :**

Ayant entendu les explications du rapporteur,

**Le conseil Municipal à la majorité des membres présents, 4 abstentions du groupe Pierre-Bé demain**

**Approuve** la convention générale entre la Commune de Pierre Bénite et le Taekwondo Club de Pierre-Bénite laquelle prend effet à la date du 3 novembre 2014

**Autorise** le Maire à signer la dite convention

Ainsi fait et délibéré par les membres présents qui ont signé au registre.

**Pour extrait conforme,  
Le Maire**

**Jérôme MOROGE**



Département du Rhône

Arrondissement  
de LYON

Canton d'Irigny

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**VILLE DE PIERRE-BÉNITE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**OBJET** : Commission communale des impôts directs / rectificatif.

L'an deux mille quatorze, le 28 octobre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jérôme MOROGE, Maire.

Convocation envoyée le : 21 octobre 2014

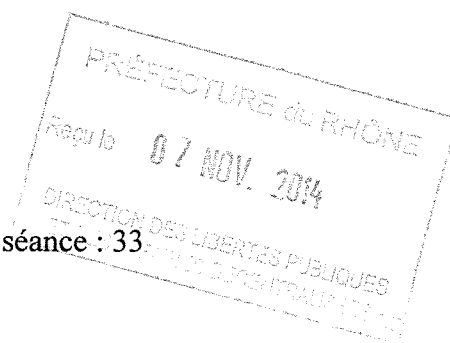
Compte rendu affiché le : 03 novembre 2014

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 33

Président : Monsieur Jérôme MOROGE

**Secrétaire élue** : Madame Nathalie MURCIA

**Rapporteur** : Jérôme MOROGE



**MEMBRES PRESENTS A LA SÉANCE :**

Jérôme MOROGE, Maryse MICHAUD, Wilfrid COUPE, Nora BELATTAR, Patrice LANGIN, Sandrine COMTE, Roger MAJDALANI, Marguerite LENOBLE, Jocelyne CLAUZIER, Marjorie CHAIZE, Marcel GOLBERY, Anne DEMOND, Yann BIDON, Mostefa BENOUDA, Jacques ROS, Marie-Noëlle DUFOUR, Max SEBASTIEN, Myriam SIMON, Dominique LARGE, Lionel RUFIN, Eliane CHAPON, Yann-Yves DU REPAIRE, Daniel DELEAZ, Marie-Thérèse COULLET, David CHIZAT, Geneviève CARECCHIO, Jean-Claude DUFOUR, Nathalie MURCIA, Bernard JAVAZZO.

**ABSENTS EXCUSES AVEC PROCURATION :**

Mr Gino ROMANO a donné pouvoir à Mme Dominique LARGE  
Mme Marysa DOMINGUEZ a donné pouvoir à Marguerite LENOBLE  
Mme Marie-Claire WITTLING a donné pouvoir à Mme MICHAUD  
Mr Jorge VELOSO MACHADO a donné pouvoir à Mr Wilfrid COUPE

**Absents :**

Mesdames, Messieurs,

Le 6 mai dernier le Conseil Municipal s'est prononcé à l'unanimité sur les propositions relatives à la constitution de la Commission communale des impôts locaux. (voir délibération jointe)

Pour mémoire, l'article 1650 du Code général des impôts prévoit l'institution dans chaque commune d'une commission communale des impôts locaux (CCID). La durée du mandat des membres qui la composent est la même que celle du mandat du Conseil municipal.

Cette commission présidée par le Maire, ou l'adjoint délégué qui assure la présidence, comprend huit commissaires titulaires et huit commissaires suppléants, désignés par le directeur des services fiscaux sur une liste de contribuables en nombre double, c'est à dire 16, approuvée par le Conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 25 ans au moins, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune. Un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

Sur ce dernier point il apparaît après vérification que le commissaire extérieur titulaire et son suppléant ne sont redevables d'aucune taxes communales alors qu'ils doivent l'être bien que n'étant pas domiciliés sur la commune.

En conséquence, après un échange avec les services fiscaux, il convient de proposer un nouveau commissaire extérieur titulaire en lieu et place de Monsieur Olivier ARAUJO et un nouveau commissaire extérieur suppléant en lieu et place de Madame Isabelle BORIE.

Je vous sou mets donc la proposition suivante :

<b>Mr Patrice d'ANTONIO</b>	Commissaire extérieur titulaire
<b>Mme Sandra PIGNATELLO</b>	Commissaire extérieur suppléant

### **DELIBERATION :**

Ayant entendu les explications du rapporteur,

**Le Conseil Municipal à la majorité des membres présents, 4 abstentions du groupe Pierre-Bé demain**

**Abroge** la proposition du commissaire extérieur titulaire et de son suppléant prévue par la délibération du 6 mai 2014.

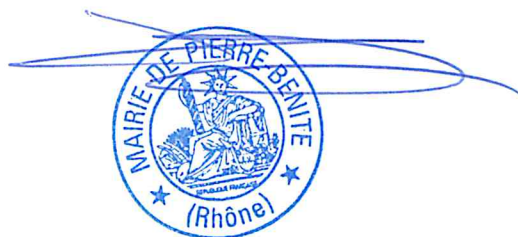
**Approuve** la nouvelle proposition ci-dessous :

<b>Mr Patrice d'ANTONIO</b>	Commissaire extérieur titulaire
<b>Mme Sandra PIGNATELLO</b>	Commissaire extérieur suppléant

Ainsi fait et délibéré par les membres présents qui ont signé au registre.

**Pour extrait conforme,  
Le Maire**

**Jérôme MOROGE**



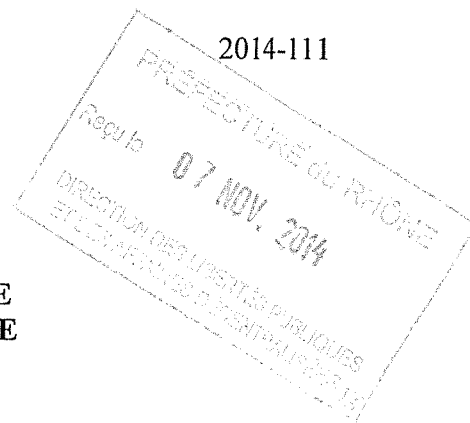


Département du Rhône

Arrondissement  
de LYON

Canton d'Irigny

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
VILLE DE PIERRE-BÉNITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**OBJET** : Rapport annuel 2013 de l'Agence Régionale de Santé (ARS) sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine

L'an deux mille quatorze, le 16 septembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jérôme MOROGE, Maire.

Convocation envoyée le : 21 octobre 2014

Compte rendu affiché le : 03 novembre 2014

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 33

Président : Monsieur Jérôme MOROGE

Secrétaire élue : Madame Nathalie MURCIA

Rapporteur : Jérôme MOROGE

**MEMBRES PRESENTS A LA SÉANCE :**

Jérôme MOROGE, Maryse MICHAUD, Wilfrid COUPE, Nora BELATTAR, Patrice LANGIN, Sandrine COMTE, Roger MAJDALANI, Marguerite LENOBLE, Jocelyne CLAUZIER, Marjorie CHAIZE, Marcel GOLBERY, Anne DEMOND, Yann BIDON, Mostefa BENAOUA, Jacques ROS, Marie-Noëlle DUFOUR, Max SEBASTIEN, Myriam SIMON, Dominique LARGE, Lionel RUFIN, Eliane CHAPON, Yann-Yves DU REPAIRE, Daniel DELEAZ, Marie-Thérèse COULLET, David CHIZAT, Geneviève CARECCHIO, Jean-Claude DUFOUR, Nathalie MURCIA, Bernard JAVAZZO.

**ABSENTS EXCUSES AVEC PROCURATION :**

Mr Gino ROMANO a donné pouvoir à Mme Dominique LARGE  
Mme Marysa DOMINGUEZ a donné pouvoir à Marguerite LENOBLE  
Mme Marie-Claire WITTLING a donné pouvoir à Mme MICHAUD  
Mr Jorge VELOSO MACHADO a donné pouvoir à Mr Wilfrid COUPE

**Absents :**

Mesdames, messieurs,

Les principales informations du rapport annuel de l'ARS sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine, dont le rapport est à la disposition du public au service environnement, peuvent être résumées de la sorte.

L'ensemble du service public de l'eau pour la commune de Pierre-Bénite (eau potable et assainissement) est délégué en contrat d'affermage avec Véolia-eau (ex-CGE). Sur d'autres communes, le Grand Lyon a délégué (concession et affermage) ce service à la Lyonnaise des eaux et à la SAUR.

Le contrôle sanitaire s'est traduit sur l'ensemble du Grand Lyon par 2199 prélèvements, soit 84 900 mesures. Ces prélèvements sont réalisés aussi bien en sortie des stations de traitement qu'en distribution.

L'eau distribuée à Pierre-Bénite est de bonne qualité :

Paramètres	Valeurs (mini-maxi)	Recommandations
Dureté	20,3	> 15
PH	7,10 – 7,95	6,5 à 9
Conductivité à 20° (µS/cm)	389 - 413	180 - 1000
Fluorures (mg/L)	0,07	< à 1,5
Nitrates en NO3 ( mg/L)	5 - 13	< à 50

Le rapport de l'ARS pour 2013 établit la conclusion suivante : « L'eau distribuée au cours de l'année 2013 présente une bonne qualité bactériologique ». La qualité bactériologique est évaluée grâce à la recherche de micro-organismes pathogènes (qui peuvent apparaître suite à une contamination fécale par exemple).

Pour la station de Pierre-Bénite, 99,1 % des indicateurs « micro-biologiques » et 100 % des indicateurs « physico-chimiques » sont conformes aux seuils de qualité réglementaires. La qualité physico-chimique est évaluée en mesurant des substances, toxiques ou non, qui peuvent être bénéfiques ou néfastes par la santé en fonction de leur concentration dans l'eau. Parmi ces substances les concentrations de calcium, de magnésium, de nitrates, de pesticides, ou encore de métaux lourds sont recherchées. Au niveau des indicateurs micro-biologiques, un dépassement relatif à la bactérie « Escherichia coli » a été observé sur la station de Pierre-Bénite mais il n'a pas nécessité de restrictions d'usage.



Sur l'ensemble du Grand Lyon, l'eau distribuée respecte les limites réglementaires sauf quelques exceptions. Elle est restée conforme aux limites de qualité réglementaires pour l'ensemble des paramètres physico-chimiques recherchés, à l'exception d'une mesure de plomb (non représentative du réseau) et de 2 mesures de température au captage de Miribel Jonage (eau non distribuée). Des traces de pesticides et de solvants sont détectées mais à de très faibles teneurs toutes inférieures aux valeurs limites réglementaires. L'eau distribuée est conforme aux exigences de qualité réglementaires, à l'exception de quelques dépassements des paramètres organoleptiques (couleur, turbidité, odeur et saveur), d'une mesure de cuivre (non représentative du réseau), de 12 dépassements des paramètres « ammonium » et de 8 dépassements des paramètres « carbone organique total ».

Il est à souligner qu'une nouvelle teneur limite dans l'eau a été fixée pour le plomb depuis le 25/12/13, elle est désormais de 10 µg/l. au lieu de 25 µg/l. précédemment.

**Le Conseil Municipal prend acte de la communication du rapport annuel de l'Agence Régionale de Santé sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine**

Ainsi fait et délibéré par les membres présents qui ont signé au registre.

**Pour extrait conforme,  
Le Maire**

**Jérôme MOROGE**



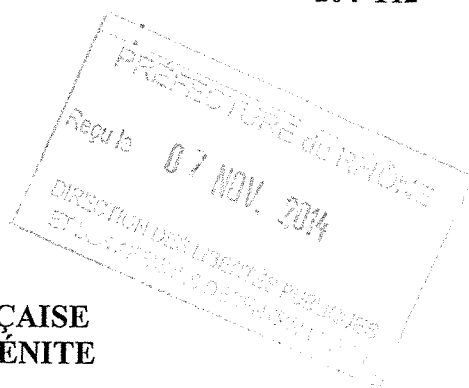


Département du Rhône

Arrondissement  
de LYON

Canton d'Irigny

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**VILLE DE PIERRE-BÉNITE**



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**OBJET** : Régie des droits de voirie - Revalorisation des droits au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

L'an deux mille quatorze, le 28 octobre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jérôme MOROGE, Maire.

Convocation envoyée le : 21 octobre 2014

Compte rendu affiché le : 03 novembre 2014

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 33

Président : Monsieur Jérôme MOROGE

Secrétaire élue : Madame Nathalie MURCIA

Rapporteur : Jérôme MOROGE

**MEMBRES PRESENTS A LA SÉANCE :**

Jérôme MOROGE, Maryse MICHAUD, Wilfrid COUPE, Nora BELATTAR, Patrice LANGIN, Sandrine COMTE, Roger MAJDALANI, Marguerite LENOBLE, Jocelyne CLAUZIER, Marjorie CHAIZE, Marcel GOLBERY, Anne DEMOND, Yann BIDON, Mostefa BENAOUA, Jacques ROS, Marie-Noëlle DUFOUR, Max SEBASTIEN, Myriam SIMON, Dominique LARGE, Lionel RUFIN, Eliane CHAPON, Yann-Yves DU REPAIRE, Daniel DELEAZ, Marie-Thérèse COULLET, David CHIZAT, Geneviève CARECCHIO, Jean-Claude DUFOUR, Nathalie MURCIA, Bernard JAVAZZO.

**ABSENTS EXCUSES AVEC PROCURATION :**

Mr Gino ROMANO a donné pouvoir à Mme Dominique LARGE  
Mme Marysa DOMINGUEZ a donné pouvoir à Marguerite LENOBLE  
Mme Marie-Claire WITTLING a donné pouvoir à Mme MICHAUD  
Mr Jorge VELOSO MACHADO a donné pouvoir à Mr Wilfrid COUPE

**Absents :**

Il convient de revaloriser les droits de voirie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015

C'est pourquoi, je vous propose une augmentation, comme en 2014, de 0,20 euros pour les droits fixes et par ml et m<sup>2</sup> pour les chantiers et travaux

**DELIBERATION :**

**Vu** l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Considérant** qu'il convient de procéder à une évolution de la tarification pour tenir compte de la hausse des prix ;

Le Conseil Municipal **à l'unanimité**

**APPROUVE** les nouveaux tarifs concernant l'occupation du domaine public en lien avec l'exécution de travaux selon tableau ci-joint applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015

DESIGNATION	TARIFS 2014 (en euros)	TARIFS 2015 (en euros)
Droit fixe	4,40	4,60
Chantiers et travaux (barrières, palissades, échafaudage, benne, dépôts de matériaux, lignes électriques de chantier, et tout autre occupation du domaine public)	2,80 Par mètre carré ou par mètre linéaire	3,00 Par mètre carré ou par mètre linéaire

Ainsi fait et délibéré par les membres présents qui ont signé au registre.

**Pour extrait conforme,  
Le Maire**

**Jérôme MOROGE**



Département du Rhône

Arrondissement  
de LYON

Canton d'Irigny

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
VILLE DE PIERRE-BÉNITE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**OBJET : Subvention** à l'association AE3PB, Association des Parents d'Elèves de l'école  
Pablo Picasso

L'an deux mille quatorze, le 28 octobre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jérôme MOROGE, Maire.

Convocation envoyée le : 21 octobre 2014

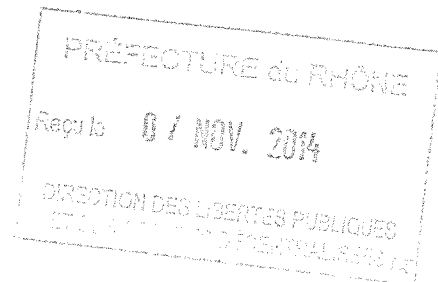
Compte rendu affiché le : 03 novembre 2014

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 33

Président : Monsieur Jérôme MOROGE

Secrétaire élue : Madame Nathalie MURCIA

Rapporteur : Jérôme MOROGE



**MEMBRES PRESENTS A LA SÉANCE :**

Jérôme MOROGE, Maryse MICHAUD, Wilfrid COUPE, Nora BELATTAR, Patrice LANGIN, Sandrine COMTE, Roger MAJDALANI, Marguerite LENOBLE, Jocelyne CLAUZIER, Marjorie CHAIZE, Marcel GOLBERY, Anne DEMOND, Yann BIDON, Mostefa BENAOUA, Jacques ROS, Marie-Noëlle DUFOUR, Max SEBASTIEN, Myriam SIMON, Dominique LARGE, Lionel RUFIN, Eliane CHAPON, Yann-Yves DU REPAIRE, Daniel DELEAZ, Marie-Thérèse COULLET, David CHIZAT, Geneviève CARECCHIO, Jean-Claude DUFOUR, Nathalie MURCIA, Bernard JAVAZZO.

**ABSENTS EXCUSES AVEC PROCURATION :**

Mr Gino ROMANO a donné pouvoir à Mme Dominique LARGE  
Mme Marysa DOMINGUEZ a donné pouvoir à Marguerite LENOBLE  
Mme Marie-Claire WITTLING a donné pouvoir à Mme MICHAUD  
Mr Jorge VELOSO MACHADO a donné pouvoir à Mr Wilfrid COUPE

**Absents :**

Mesdames, Messieurs,

Une nouvelle association de parents d'élèves s'est créée au sein de l'école Pablo Picasso et a été déclarée en Préfecture le 10 juin 2014, sous le nom « Association des Parents d'Eleves de l'Ecole Pablo Picasso (APE3PB) ».

L'objet de cette association est :

- D'étudier toute question qui concerne l'intérêt des élèves de l'école et de leur famille au point de vue moral, intellectuel et matériel
- De faciliter les rapports entre parents, corps enseignant et les autorités dans el ressort de l'Association
- D'assurer la représentation des familles dans les conseils et organismes existants
- D'apporter son concours aux administrations en vue d'améliorer les conditions de vie scolaire des élèves
- D'avoir la possibilité d'organiser des activités lucratives occasionnelles pour proposer une aide financière aux projets pédagogiques organisés au sein de l'école
- De faire connaître au plus grand nombre l'école, ses projets pédagogiques et ses activités
- De promouvoir et gérer dans l'intérêt des élèves et de leurs familles, tous organismes à caractère éducatif, culturel, sportif et social.

L'association a sollicité la Ville pour une aide financière à ses frais de fonctionnement.

Il est donc proposé d'attribuer à cette association une subvention de 100 €.

#### DELIBERATION :

Ayant entendu les explications du rapporteur,

Le Conseil municipal **à l'unanimité**

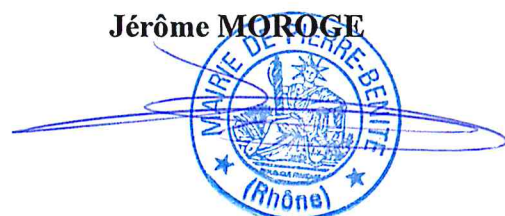
**DECIDE** d'accorder une subvention de 100 € à l'APE3PB.

**DIT** que les crédits sont prévus au chapitre 65 du budget primitif 2014 de la Ville.

Ainsi fait et délibéré par les membres présents qui ont signé au registre.

**Pour extrait conforme,  
Le Maire**

**Jérôme MOROGE**



Département du Rhône

Arrondissement  
de LYON

Canton d'Irigny

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
VILLE DE PIERRE-BÉNITE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**OBJET** : Nouveau règlement intérieur du conseil municipal abroge la délibération n° 2014-098 du 16 septembre 2014

L'an deux mille quatorze, le 28 octobre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jérôme MOROGE, Maire.

Convocation envoyée le : 21 octobre 2014

Compte rendu affiché le : 03 novembre 2014

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 33

Président : Monsieur Jérôme MOROGE

Secrétaire élu : Madame Nathalie MURCIA

Rapporteur : Jérôme MOROGE

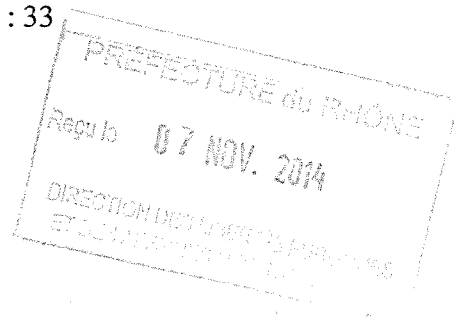
**MEMBRES PRESENTS A LA SÉANCE :**

Jérôme MOROGE, Maryse MICHAUD, Wilfrid COUPE, Nora BELATTAR, Patrice LANGIN, Sandrine COMTE, Roger MAJDALANI, Marguerite LENOBLE, Jocelyne CLAUZIER, Marjorie CHAIZE, Marcel GOLBERY, Anne DEMOND, Yann BIDON, Mostefa BENAOUA, Jacques ROS, Marie-Noëlle DUFOUR, Max SEBASTIEN, Myriam SIMON, Dominique LARGE, Lionel RUFIN, Eliane CHAPON, Yann-Yves DU REPAIRE, Daniel DELEAZ, Marie-Thérèse COULLET, David CHIZAT, Geneviève CARECCHIO, Jean-Claude DUFOUR, Nathalie MURCIA, Bernard JAVAZZO.

**ABSENTS EXCUSES AVEC PROCURATION :**

Mr Gino ROMANO a donné pouvoir à Mme Dominique LARGE  
Mme Marysa DOMINGUEZ a donné pouvoir à Marguerite LENOBLE  
Mme Marie-Claire WITTLING a donné pouvoir à Mme MICHAUD  
Mr Jorge VELOSO MACHADO a donné pouvoir à Mr Wilfrid COUPE

**Absents :**



Mesdames, messieurs,

Le 16 septembre dernier nous avons approuvé le règlement intérieur de notre assemblée en application de l'article L 2121-8 du Code général des collectivités territoriales. Cependant les débats de cette séance du 16 septembre nous conduisent à vous proposer les modifications du 2<sup>ème</sup> paragraphe de l'article 9 page 4 et de l'article 25 page 8. Modifications qui ont été discutés en amont de la séance de ce soir avec les Présidents des groupes de notre assemblée.

Vous trouvez en pièce jointe le règlement intérieur modifié dans ses articles 9 et 25, en italique la rédaction initiale et en gras la rédaction rectificative. Le reste de la rédaction du règlement étant inchangée.

**DELIBERATION :**

Vu l'article L 2121-8 du Code général des collectivités territoriales,  
Ayant entendu les explications du rapporteur,

**Le Conseil Municipal à la majorité des membres présents, 4 abstentions du groupe Pierre-Bé  
demain**

**Abroge** la délibération n° 2014-098 du 16 septembre 2014.

**Adopte** le règlement intérieur du Conseil Municipal annexé à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré par les membres présents qui ont signé au registre.

**Pour extrait conforme,  
Le Maire**

**Jérôme MOROGE**

